EN DÉPIT D'UN MOIS DE JANVIER SANS PLUIES

Les barrages ont atteint 48,25 % de taux de remplissage

En dépit d'une pluviométrie particulièrement faible en ce mois de janvier, les quantités d'eau emmagasinées dans les 59 barrages du pays sont jugées appréciables par le ministère des Ressources en eau.

Le taux de remplissage des barrages a atteint les 48,25% pour un volume emmagasiné de 2,8 milliards de mètres cubes d'eau.

Ces quantités de réserves hydriques sont plus importantes que celles de l'année dernière, assure M. Benbouaziz chargé de la communication au ministère des Ressources en eau précisant, en outre, que durant l'été prochain, il n'y aura pas de «stress» hydrique vu les réserves appréciables des principaux barrages du territoire national.

A l'ouest du pays où la pluviométrie est faible, les réserves sont de 36,65% et 23,86% dans la région du Chélif. Au centre, le taux de remplissage des barrages est de 73,89% et à l'est, il a atteint en cette fin du mois de janvier 60,21%.

Pour ce qui est de la région ouest, la situation de la ressource hydrique s'est améliorée par rapport à l'année passée puisque à la même période, elle était seulement de 20% de taux du remplissage.

Le Centre et l'Est, après près de plus d'un mois sans pluies et du fait qu'ils aient été bien arrosés en début d'hiver, bénéficient de réserves appréciables, notera le chargé de la communication du ministère des Ressources en eau.

Selon notre interlocuteur, ces quantités d'eau emmagasinées dans les barrages éloignent le spectre de la sécheresse pour la prochaine saison estivale, période durant laquelle la consommation du précieux liquide est importante.

L'alimentation en eau de la capitale devrait aussi connaître une amélioration, explique M. Benbouaziz avec la mise en service de l'alimentation des villes d'Alger et de Boumerdès par le biais de barrage de Taksebt au mois de mars prochain à raison de 180 000 m³ d'eau par jour.

La capitale bénéficiera aussi de 200 000 m³ d'eau dessalée de la station du Hamma à partir de ce mois de février.

La région du Chélif particulièrement pauvre aussi en réserves attend l'arrivée de l'eau dessalée de la station de Ténès à raison de 150 000 m³ et ce, dès le début de l'année 2009.

Les eaux des barrages de la région alimenteront les zones limitrophes rurales et serviront aussi au secteur agricole.

Par ailleurs et pour toutes les régions du pays, des pluies supplémentaires pour les prochains mois pourraient aussi contribuer à l'augmentation des réserves déjà existantes.

F.-Zohra B.

BARREAU DE BLIDA

Troisième mandat pour l'actuel bâtonnier

Les résultats du deuxième tour pour les élections du bâtonnat de Blida ont abouti à la reconduction de Me Bouaâma Yahia à la tête du barreau regroupant les avocats de Blida et de Chlef.

En effet, sur les 1032 avocats existants, 522 ont élu Me Bouaâma et ce, pour un troisième mandat.

De source proche du barreau de Blida, nous avons appris que les robes noires ont introduit des recours auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer ces élections dont ils disent qu'elles sont caractérisées de «dépassements».

Le deuxième tour de ces élections qui, pourtant, se sont déroulées dans la totale transparence puisque l'opération s'est effectuée en présence de quatre huissiers de justice, n'a pas manqué de soulever le courroux de quelques électeurs qui l'ont taxé de «fraude».

Autrement, la majorité du collectif des avocats a accueilli favorablement l'élection du bâtonnier Me Bouaâma. A noter, enfin, que le barreau de Blida aura ainsi 23 sièges alors que celui de Chlef sera doté de 8 sièges.

M. B.

APRÈS AVOIR DÉPASSÉ LES 100 DOLLARS EN JANVIER

Les cours du pétrole sous la barre des 89 dollars

Les ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ont décidé de maintenir le plafond de la production de pétrole brut lors de la 147e conférence ministérielle extraordinaire qui a pris fin vendredi dernier à Vienne, en Autriche.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - Malgré l'appel des Etats-Unis et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) d'augmenter la production, le cartel, composé de 13 pays producteurs, a convenu de maintenir la production officielle à 29, 67 millions de barils jusqu'à la prochaine conférence ministérielle prévue en mars dans la capitale autrichienne. Dans une récente déclaration médiatique, le ministre algérien de l'Energie et des Mines, par ailleurs président de l'Opep, Chakib Khelil, a déclaré que l'offre sur le marché pétrolier «est déjà suffisante» pour répondre à la demande pour le premier trimestre de l'année et qu'une «une hausse de la production ne changerait rien ni aux turbulences sur les marchés financiers ni aux prix». «La crise qui frappe les Etats-Unis est essentiellement de nature financière» et qui «trouve son origine dans l'effondrement du système du subprime». Elle «n'a rien à voir avec le prix du pétrole, ni avec le niveau de l'offre ni avec celui de la demande», a souligné Chakib Khelil. S'agissant des cours du pétrole, ils ont terminé vendredi dernier en baisse de plus de deux dollars à New York, rattrapés par la contraction du marché de l'emploi aux Etats-Unis, qui pourrait augurer d'un ralentissement de la croissance et d'une possible réduction de la demande énergétique. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «Light Sweet Crude» pour livraison en mars a clôturé la semaine à 88,96 dollars, en recul de 2,79 dollars par rapport à jeudi passé. Le prix du baril est même descendu jusqu'à 88,46 dollars en séance, soit à plus de 11 dollars de son record historique à 100,09 dollars établi le 3 janvier dernier. C'est la première fois depuis le début de l'année que le baril de brut termine la semaine en dessous du seuil des 89 dollars. A ce sujet, Chakib Khelil a rappelé que «ce n'est pas l'Opep qui fixe le prix du baril, mais les marchés». «Le prix affiché ne reflète pas seulement le croisement des courbes de l'offre et de la demande : il dépend de nombreux paramètres tels que le contexte géopolitique ou la baisse des taux d'intérêts par la Réserve fédérale américaine", a-t-il précisé. Et d'ajouter que «vu l'incertitude qui s'est emparée des marchés, c'est peu probable» que le prix du baril de pétrole se replie jusqu'à ces niveaux réels entre 60 et 65 dollars».

C'est la seconde fois que l'Opep décide de maintenir le plafond de sa production depuis décembre dernier.

Les membres de l'organisation ont décidé d'observer étroitement le développement du marché international pour prendre les mesures nécessaires afin de garantir la stabilité du marché à n'importe quel moment.

L. M./Agences

SEUL LE PARLEMENT SERA SOLLICITÉ

Pas de référendum pour la Constitution

Abdelaziz Bouteflika ne soumettra pas à référendum son projet de révision constitutionnelle. C'est du moins ce que l'on affirme de source proche de la présidence.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «Rien n'est prévu dans ce sens, nous confie notre source. Le président se suffira, pour ce faire, de convoquer les deux chambres du Parlement par décret présidentiel et ce, après saisine du Conseil constitutionnel pour avis.»

Une manière de faire inhabituelle chez l'actuel locataire du palais d'El-Mouradia qui, depuis son accession au pouvoir en avril 1999, raffole de «plébiscites populaires».

Le 16 avril 1999 déjà, soit le jour même de l'élection présidentielle qu'il avait fini par affronter tout seul après le retrait de ses six concurrents, «le candidat du consensus» qu'il était avait même failli provoquer une grave crise politique lorsqu'il menaça de «rentrer chez lui» s'il n'obtenait pas «la majorité écrasante du peuple algérien», déclara-t-il publiquement, pour les besoins de la consommation publique ; «un score meilleur que les 65% de Zeroual», à l'adresse de ses sponsors politiques.

Il aura fallu ce jour-là un tête-à-tête entre lui et le représentant du «pouvoir réel» à la villa de Mme Boudiaf pour que l'ancien ministre des Affaires étrangères de Boumediène ne réédite pas son «coup» de 1994 lorsqu'il renonçait à la toute dernière minute à succéder au Haut Comité d'Etat à la tête du pays.

Ayant obtenu ce qu'il voulait, Bouteflika recourt, cinq mois plus tard, en septembre 1999 à un référendum sur son projet de «concorde civile» bien qu'ayant eu précédemment l'aval du Parlement.

En 2005, remake ! Un autre projet portant «charte pour la réconciliation nationale» qu'il fera «avaliser» par voix référendaire le 29 septembre sur sa lancée, il projetait de réaliser son vieux «rêve» : réviser la Constitution pour d'abord se débarrasser de l'article 74 qui limite les mandatures présidentielles en Algérie à seulement deux, et ensuite renforcer davantage les prérogatives et le poids de la fonction présidentielle. Freiné brutalement dans son élan par sa subite maladie survenue en novembre 2005, Bouteflika revient à la charge dès le 4 juillet 2006, annonçant lors d'un discours prononcé au siège du ministère de la Défense «une révision de la Constitution avant la fin de l'année (2006 ndlr)». Engagement non tenu mais jamais abandonné !

Abdelaziz Belkhadem, chef du gouvernement depuis mai 2007 et numéro 2 du FLN depuis 2004, est ainsi chargé du volet politique de la chose tandis que deux grands spécialistes en la matière et néanmoins amis du président, Mohamed Bedjaoui et Missoum Sbih, avaient eux pour mission de redessiner la nouvelle architecture institutionnelle du pays.

Leur projet de mouture de la Constitution amendée est d'ailleurs sur le bureau de Bouteflika depuis des mois.

Ce dernier avait même prévu de convoquer le Parlement avant le 2 août 2007.

Pour preuve, la session de printemps dudit Parlement avait même été prolongée d'un mois suite à la promulgation d'une loi rien qu'à cet effet.

Mais la révision n'aura finalement pas lieu pour autant !

Ce n'est donc qu'en ce début de l'année 2008 que le sujet est relancé par Bouteflika lui-même en s'offrant une «visite-campagne» dans la wilaya de Tamanrasset.

Une visite durant laquelle et à partir de laquelle tout ce que le pouvoir compte comme partis, organisations de masse, associations, regroupements, etc. commence à «l'exhorter de procéder à la révision constitutionnelle et à se présenter pour un troisième mandat».

Un forcing d'une telle ampleur que même les présidents du Sénat et de l'Assemblée populaire nationale se sont cru dans l'obligation de s'y mettre !

Tels des comités de soutien, les présidents des deux chambres du Parlement bouclent donc la boucle laissant transparaître cette impression que l'on assiste cette fois-ci à une espèce de «référendum à l'envers» !

Abdelkader Bensalah n'a-t-il pas affirmé lundi dernier «qu'il ne s'agit plus (la révision de la Constitution ndlr) d'une demande émanant d'un parti politique ou d'un groupe mais bel et bien du vœu de l'ensemble du peuple algérien» !

Or, un article, le 176, de la Constitution en vigueur stipule ce qui suit : «Lorsque de l'avis motivé du Conseil constitutionnel un projet de révision constitutionnelle ne porte aucunement atteinte aux principes généraux régissant la société algérienne, aux droits et libertés de l'homme et du citoyen, ni n'affecte d'aucune manière les équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions, le président de la République peut directement promulguer la loi portant révision constitutionnelle sans la soumettre à référendum populaire si elle a obtenu les trois quarts (3/4) des voix des membres des deux chambres du Parlement».

Il est quasiment de notoriété publique que Bouteflika compte bien chambouler l'équilibre institutionnel.

«Une vingtaine d'articles seront concernés par cette révision, nous confie encore notre source. Entre autres, ceux régissant les fonctions de chef du gouvernement, poste qui sera supprimé et remplacé par celui de Premier ministre, ainsi que la redistribution des prérogatives entre les différentes institutions que cela induira».

Pour éviter le recours à référendum et s'épargner ainsi une campagne électorale exigeante en efforts physiques que Bouteflika ne peut plus se permettre comme avant, la clé ne peut dès lors résider que dans «l'avis» du Conseil constitutionnel que préside son autre ami, Boualem Bessaïeh.

K. A.